



Saint-Basile-le-Grand



**Politique familiale
de Saint-Basile-le-Grand**

PLAN D'ACTION

Mai 2005

AXE 1



SÉCURITÉ

La Ville de Saint-Basile-le-Grand aspire à offrir à toutes les familles un milieu de vie sécuritaire, où elles se sentiront en confiance en tout temps et en tout lieu. L'approche préventive sera privilégiée.

OBJECTIF 1.1

Offrir un milieu de vie sécuritaire aux familles afin qu'elles puissent vivre et s'épanouir en toute quiétude sur le territoire grandbasilois.

Actions proposées

1.1.1 Améliorer l'éclairage dans des secteurs donnés :

- ❖ Améliorer l'éclairage dans les rues de la municipalité;
- ❖ Localiser de façon stratégique les abribus pour assurer la sécurité des citoyens;
- ❖ Éclairer le réseau de pistes cyclables;
- ❖ Maintenir un éclairage sécuritaire dans les parcs en dehors des heures régulières d'opération.

1.1.2 Accorder la priorité aux piétons sur les artères de la ville :

- ❖ Avoir des trottoirs sur les deux côtés de la rue et des corridors piétonniers sécuritaires;
- ❖ Prévoir des traverses piétonnières prioritaires;
- ❖ Augmenter le temps de traverse des piétons aux deux feux de circulation sur la 116;
- ❖ Favoriser l'aménagement de trottoirs sur les artères principales (ex : chemin Saint-Louis).

1.1.3 Actualiser le Plan de mesures d'urgence :

- ❖ Offrir de l'information et de la formation aux familles afin de réagir en situation d'urgence en coordination avec les services locaux;
- ❖ Assurer la sécurité des familles en ayant une meilleure gestion du stationnement aux abords des parcs;
- ❖ Assurer en tout temps la circulation des véhicules d'urgences aux abords des lieux d'activités.

OBJECTIF 1.2

Sensibiliser les citoyens aux approches sécuritaires.

Actions proposées

1.2.1 Identifier des corridors scolaires sécuritaires pour les piétons et sensibiliser les familles à leur utilisation :

- ❖ Avoir des corridors piétonniers prioritaires près des écoles et aux intersections dangereuses comme Principale et Robert;
- ❖ Désigner la rue Préfontaine comme rue piétonnière à l'exception des autobus;
- ❖ Déneiger les trottoirs des deux côtés de la rue dans les zones scolaires.

1.2.2 Soutenir les initiatives du milieu visant la sécurité des familles :

- ❖ Offrir des cours de premiers soins et de RCR à tous les employés municipaux;
- ❖ Offrir des cours de premiers soins et de RCR à tous les citoyens;
- ❖ Promouvoir la surveillance de quartier par les citoyens;
- ❖ Informer les enfants sur les méfaits de la consommation de drogue par de la formation;
- ❖ Embaucher et maintenir des postes de travailleurs du milieu;
- ❖ Prévoir des mesures assurant la sécurité sur l'ensemble du territoire grandbasilois.

1.2.3 Faire connaître les approches de sécurité communautaire :

- ❖ Supporter les écoles dans leurs démarches d'offrir des cours de premiers soins;
- ❖ Dans les nouveaux aménagements, prévoir un accès véhiculaire favorisant la surveillance policière;
- ❖ Prévoir des policiers en bicyclette lors des événements;
- ❖ S'assurer que les policiers du territoire ont accès aux cours d'écoles;
- ❖ Faire respecter le couvre-feu dans les parcs et espaces verts.



MOBILITÉ ET TRANSPORT

La municipalité entend favoriser les déplacements dans le milieu et à l'extérieur du territoire afin que les familles puissent se déplacer en toute sécurité et selon des horaires qui répondent à leurs besoins.

OBJECTIF 2.1

Aménager et entretenir des voies sécuritaires pour les cyclistes et les piétons.

Actions proposées

- 2.1.1 Améliorer le réseau de pistes cyclables :
- ❖ Augmenter les pistes cyclables sur le territoire de la municipalité;
 - ❖ Avoir un plan de développement coordonné du réseau des pistes cyclables;
 - ❖ Assumer le leadership d'une piste cyclable régionale ceinturant le Mont Saint-Bruno faisant de Saint-Basile-le-Grand le point de départ.
- 2.1.2 Favoriser l'accès au réseau de sentiers pédestres existants :
- ❖ Favoriser les piétons (ex : avoir des descentes de rues sur les trottoirs);
 - ❖ Améliorer l'accès au parc du Mont Saint-Bruno.
- 2.1.3 Prévoir un mobilier urbain adapté dans des endroits stratégiques de la municipalité :
- ❖ Avoir des bancs pour s'asseoir à différents endroits de la municipalité.

OBJECTIF 2.2

Promouvoir le transport en commun et le covoiturage.

Actions proposées

- 2.2.1 Sensibiliser les familles aux avantages inhérents au transport en commun et au covoiturage :
- ❖ Afficher sur le site Internet de la municipalité une section covoiturage, ainsi que les moyens et les horaires du transport en commun.
- 2.2.2 Favoriser l'amélioration des services de transport en commun en tenant compte des besoins des familles;
- 2.2.3 Consulter les familles sur leurs besoins;
- 2.2.4 Suggérer des améliorations pour mieux répondre aux besoins des familles.

AXE 3



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La municipalité entend prioriser les liens d'appartenance des familles à leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie dans leur voisinage.

OBJECTIF 3.1

Favoriser l'accès à la propriété.

Actions proposées

- 3.1.1 Garder les familles sur le territoire;
- 3.1.2 Faire de la représentation auprès d'autorités compétentes pour favoriser l'accès à une première propriété;
- 3.1.3 Inciter les promoteurs à adapter les projets résidentiels aux besoins des familles;
- 3.1.4 Encourager et soutenir l'aménagement de logements sociaux et d'immeubles locatifs pour les familles :
 - ❖ Promouvoir l'établissement de logements sur le territoire;
 - ❖ Favoriser l'aménagement d'une maison de la famille.

OBJECTIF 3.2

Aménager des lieux de rencontre pour les familles.

Actions proposées

- 3.2.1 Récupérer les berges des cours d'eau granbasilois pour y aménager des aires de détente;
- 3.2.2 Favoriser le développement de parcs de voisinage dans tous les nouveaux quartiers :
 - ❖ Lorsqu'il y a développement de nombreuses unités d'habitation, prévoir des terrains pour recevoir des installations à vocation communautaire tels : des écoles et garderies.
- 3.2.3 Soutenir les initiatives du milieu encourageant les familles à se rencontrer :
 - ❖ Conserver et bonifier les fêtes et événements de la municipalité.

AXE 4



ENVIRONNEMENT

S'investir dans la préservation et l'amélioration de l'environnement afin d'assurer à nos familles un milieu de vie sain et de qualité. Planifier la municipalité en fonction du principe du développement durable, et ce, pour les générations actuelles et futures.

OBJECTIF 4.1

Sensibiliser et encourager les familles à adopter des pratiques responsables de gestion des matières résiduelles.

Actions proposées

4.1.1 Encourager la récupération sous diverses formes :

- ❖ Ramasser les arbres de Noël pour en faire du paillis;
- ❖ Promouvoir le service de ramassage des « ordures vertes » : gazon, arbres, etc.;
- ❖ Promouvoir l'adhésion de la Ville à des projets régionaux en accord avec le protocole de Kyoto;
- ❖ Favoriser le développement d'un « Éco centre ».

4.1.2 Promouvoir le compostage domestique :

- ❖ Favoriser l'éducation de la population à l'égard du compostage domestique.

OBJECTIF 4.2

Sauvegarder les espaces verts et en favoriser de nouveaux.

Actions proposées

4.2.1 Encourager les projets de reboisement et d'embellissement des terrains publics et privés;

4.2.2 Faciliter l'accès aux espaces verts sur notre territoire.

OBJECTIF 4.3

Promouvoir la conservation de l'eau.

Actions proposées

4.3.1 Encourager le recyclage de l'eau;

4.3.2 Initier des projets de sensibilisation à l'économie de l'eau potable.

OBJECTIF 4.4

Embellir le territoire pour les familles.

Actions proposées

4.4.1 Promouvoir la plantation d'arbres d'une essence particulière pouvant caractériser notre municipalité;

4.4.2 Favoriser l'embellissement du territoire sous diverses formes.



LOISIRS

Nous reconnaissons qu'en matière de services aux citoyens, les loisirs représentent un domaine à caractère rassembleur. La Ville de Saint-Basile-le-Grand entend maintenir et bonifier ses activités à caractère familial dans les meilleures conditions possibles.

OBJECTIF 5.1

Assurer l'accessibilité aux activités de loisirs aux enfants et aux familles.

Actions proposées

- 5.1.1 Supprimer la tarification des activités libres de loisirs sportifs, culturels et communautaires :
 - ❖ Offrir la gratuité des activités libres (arène, tennis, etc.).
- 5.1.2 Maintenir la politique d'escompte sur les coûts d'inscription pour les enfants d'une même famille :
 - ❖ Maintenir et bonifier la politique de tarification.
- 5.1.3 Adapter l'offre de services aux nouveaux besoins des familles :
 - ❖ Offrir des activités qui tiennent compte de l'horaire des familles;
 - ❖ Maintenir un programme d'activités lors des relâches scolaires (semaine de relâche et période estivale);
 - ❖ Faciliter l'accès aux inscriptions aux activités de loisirs;
 - ❖ Offrir des cours de conditionnement physique lors des programmes de matinées enfantines (en partenariat avec le Centre de conditionnement physique);
 - ❖ Vendre des « droits-d'accès » pour le Parc provincial du Mont Saint-Bruno dans différents endroits sur le territoire;
 - ❖ Maintenir les programmes d'activités qui génèrent de grands rassemblements.

OBJECTIF 5.2

Développer une synergie entre les organismes du milieu.

Actions proposées

- 5.2.1 Maintenir et développer des mécanismes de concertation auprès des acteurs du milieu;
- 5.2.2 Encourager et favoriser l'action bénévole.

OBJECTIF 5.3

Aménager des équipements récréatifs sur le territoire grandbasilois en fonction des besoins et des espaces temps des familles.

Actions proposées

- 5.3.1 Prévoir l'installation d'équipements destinés aux familles :
 - ❖ Adapter l'aménagement des parcs aux besoins des familles;
 - ❖ Planifier l'aménagement d'une piscine intérieure sur notre territoire.
- 5.3.2 Augmenter le nombre de locaux :
 - ❖ Prévoir des salles de réunions à des coûts minimes accessibles aux familles.
- 5.3.3 Maintenir la consultation auprès des familles pour identifier leurs besoins :
 - ❖ Prévoir un espace de clavardage sur le site Internet de la municipalité.

OBJECTIF 5.4

Intégrer les personnes ayant des besoins spécifiques dans les activités de loisirs.

Actions proposées

- 5.4.1 Instaurer un plan d'action visant l'intégration des personnes à besoins spécifiques;
- 5.4.2 Soutenir l'offre de services et développer un partenariat avec les intervenants régionaux et provinciaux;
- 5.4.3 Prévoir des aménagements adaptés.

AXE 6



COMMUNICATION

La Ville considère que le meilleur véhicule pour maintenir et améliorer sa collaboration avec les familles grandbasilloises demeure la communication.

OBJECTIF 6.1

Faire connaître les ressources municipales et régionales s'adressant aux familles.

Actions proposées

- 6.1.1 Colliger les informations s'adressant aux familles :
- ❖ Promouvoir les camps familiaux;
 - ❖ Instaurer un bottin sur les informations municipales;
 - ❖ Inventorier les services en matière de santé et services sociaux et les médiatiser;
 - ❖ Bien informer la population au sujet des services communautaires sur notre territoire;
- 6.1.2 Organiser des activités permettant aux familles de mieux connaître les ressources qui s'adressent à elles :
- ❖ Journée portes ouvertes à la mairie;
 - ❖ Activité d'accueil aux nouveaux résidents.

OBJECTIF 6.2

Développer des stratégies d'information spécifiques au secteur familial.

Actions proposées

- 6.2.1 Faire la promotion du sceau qualité-famille grandbasillois;
- 6.2.2 Prévoir une section famille dans les différents véhicules publicitaires utilisés par la municipalité pour rejoindre les familles.

OBJECTIF 6.3

Mettre sur pied un comité de consultation famille.



AXE 7



SANTÉ

La Ville de Saint-Basile-le-Grand, de concert avec les divers organismes oeuvrant sur son territoire, entend collaborer afin d'améliorer l'offre de services en santé.

OBJECTIF 7.1

Promouvoir l'établissement de services médicaux.

Actions proposées

7.1.1 Avoir une législation facilitant la venue d'établissements médicaux pour les familles :

- ❖ Assurer une représentativité aux tables de concertation.

7.1.2 Faire les représentations requises auprès des instances concernées :

- ❖ Demander aux instances régionales de santé d'avoir des services sur le territoire (ex : vaccins, prises de sang, etc.).

OBJECTIF 7.2

Promouvoir la santé.

Actions proposées

7.2.1 Encourager l'exercice physique et la participation en famille à notre offre de services en matière de loisirs :

- ❖ Créer une association de clubs de marche dans notre communauté en partenariat avec un organisme local.

7.2.2 Prévoir des espaces permettant la pratique de l'activité physique en famille;

7.2.3 Appuyer les campagnes de promotion de la santé.

Comité d'élaboration de la politique familiale

Membres du Comité consultation familles

REPRÉSENTANTS

MUNICIPAUX

Marie-Ginette Lafrance, CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET RESPONSABLE
DES QUESTIONS FAMILIALES
Josée La Forest, CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ
Linda Duval, COORDONNATRICE AUX PROGRAMMES / SERVICE DES LOISIRS
Marc-André Lehoux, DIRECTEUR SERVICE DES LOISIRS

CITOYENS

Guy Lefrançois et Nathalie Rochette

MILIEU PRÉSCOLAIRE Marielle Henley

ÉCOLES PRIMAIRES Jean Cléroux

ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS

Annick Bolduc, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS DES CADETS
Renald Dessureault, PRÉSIDENT DU CLUB RICHELIEU
Marie-Alix Hoffner, AGENTE DE PASTORALE
Martin Renaud, INTERVENANT AU CAFÉ-JEUNESSE LA BUTTE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

MAIRE Me Bernard Gagnon

CONSEILLÈRE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

Marie-Ginette Lafrance

CONSEILLÈRE Josée La Forest

CONSEILLER Michel Carrières

CONSEILLER Guy Raymond

CONSEILLER Glenn Whitelaw

CONSEILLER Yves Desjardins

AUTRES PERSONNES AYANT APPUYÉ LA DÉMARCHE

Harold Ellefsen, DIRECTEUR GÉNÉRAL, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND
Pierre Lambert, FORMATEUR, CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE
Michel de la Durantaye, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
Denis Guérin, CHERCHEUR, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
Lison Lamarre, SECRÉTAIRE, SERVICE DES LOISIRS VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND
Cadres de la municipalité
Organismes du milieu



VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

...où il fait bon vivre au naturel entre rivières et montagnes...